



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie
et de la communication DETEC

Office fédéral du développement territorial ARE

Plan directeur
Canton du Valais

Modification 2010

Rapport d'examen

Ittigen, le 20 octobre 2010

Sommaire

Demande du canton et déroulement de l'examen	3
Démarche du canton	3
Objectif et contenu de l'adaptation du plan directeur	3
Forme des documents	4
Conclusion	4

Demande du canton et déroulement de l'examen

Par envoi daté du 26 mars 2010, le Service du développement territorial SDT du canton du Valais a transmis à l'ARE la fiche g.316 de son plan directeur pour approbation. La fiche intitulée "Gletsch (Obergoms)" traite d'un projet d'aménagement hydroélectrique; elle est accompagnée d'un rapport explicatif au sens de l'art. 7 OAT.

Les documents reçus du canton ont été envoyés aux services fédéraux membres de la COT ainsi qu'à la CFNP le 13 juillet 2010. Aucun de ces services n'a émis d'objection à l'approbation de cette fiche par l'autorité fédérale.

Démarche du canton

La fiche g.316 a été actualisée dans le cadre de la gestion continue du plan directeur cantonal. Les instances cantonales, régionale et communale concernées ont été consultées.

Pour ce qui est de la collaboration avec la Confédération, un examen préalable de la fiche a été effectué au début 2010. Le canton a pris en compte les avis exprimés par les services fédéraux.

La fiche a été arrêtée en catégorie "coordination réglée" par le Conseil d'Etat le 17 mars 2010.

Objectif et contenu de l'adaptation du plan directeur

L'actualisation de la fiche se base notamment sur l'étude "Studie Wasserkraftnutzung Obergoms" qui avait pour objectif principal d'examiner la faisabilité d'exploiter le potentiel hydraulique sur le territoire de la commune d'Obergoms. Elle vise à favoriser les énergies renouvelables et à créer des conditions nécessaires à un approvisionnement durable en énergie.

L'adaptation du plan directeur montre la justification du projet d'aménagement hydroélectrique de Gletsch dans le contexte énergétique actuel et ses nouveaux enjeux ainsi que les intérêts qui ont guidé le choix du site et de la variante retenue, choix opéré en collaboration avec les instances concernées du canton et de la Confédération. La carte annexée à la fiche permet de localiser les différents ouvrages nécessaires – essentiellement souterrains – et les principales zones de protection de la nature et du paysage. Le texte fixe les résultats de la coordination sous forme de conditions spatiales à respecter lors de la réalisation du projet.

Forme des documents

Le texte de la fiche présente la même structure que les autres fiches du plan directeur; comme il s'agit d'une fiche localisée le contenu minimum prend essentiellement la forme de conditions de réalisation. La fiche est par ailleurs accompagnée d'une carte très lisible qui permet de situer le projet et de voir les principaux intérêts en jeu.

Le canton a également établi un rapport explicatif qui renseigne de façon satisfaisante sur les raisons de l'adaptation effectuée, les données et études de base, les démarches de collaboration, consultation et décision. Il fournit en revanche relativement peu de renseignements sur les relations entre les domaines sectoriels, les projets individuels et les études de base au sens de l'art. 7 let. b OAT.

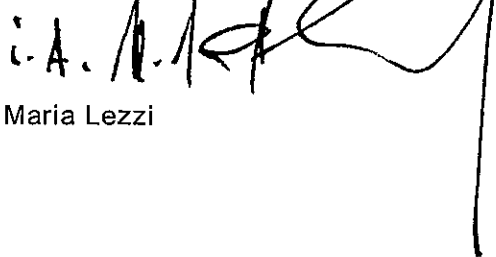
Conclusion

Il ressort de l'examen effectué et de la consultation des services fédéraux que le projet d'adaptation du plan directeur tient compte de manière adéquate des tâches de la Confédération. Nous pouvons donc proposer au DETEC d'approuver, au sens de l'art. 11, al. 2 OAT, la fiche g.316 "Gletsch (Obergoms)" du plan directeur du canton du Valais.

Demeurent réservées les conditions et charges que seront amenés à formuler les services fédéraux dans le cadre des procédures de concession et d'autorisation du projet d'aménagement hydroélectrique.

Office fédéral du développement territorial

La directrice



Maria Lezzi